KATHRYNE LAMONTAGNE

LE DERNIER PROCÈS

L'AFFAIRE JACQUES DELISLE

Stanké

KATHRYNE
LAMONTAGNE

LE DERNIER PROCÈS

L'AFFAIRE JACQUES DELISLE

Stanké
Une société de Québecor Média

Introduction

Après quatre ans d'enquête, de procédures judiciaires, de requêtes diverses, de reports, de demandes d'autorisation d'appel et de revers, tout porte à croire que Jacques Delisle finira ses jours en prison. Condamné à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération avant vingt-cinq ans pour le meurtre prémédité de son épouse et débouté en Cour d'appel, puis en Cour suprême, le juge à la retraite a utilisé tous les recours possibles pour renverser ce verdict. Ou presque.

La cause a quelque chose d'historique. La mise en accusation d'un ex-magistrat pour la faute la plus grave prévue au Code criminel constitue une première au pays. Nicole Rainville, soixante et onze ans, a été retrouvée morte par son mari, avec une balle dans la tête, le 12 novembre 2009, à Québec. Pas de témoin. Personne pour raconter comment cela s'est produit. Alors que tous croyaient à un suicide, l'enquête en a décidé autrement.

La situation a causé tout un branle-bas de combat au ministère public. Qui accuserait un juge à la retraite de meurtre ? Prudente, la direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a eu recours à une préenquête avant d'aller de l'avant dans cette affaire. Cette disposition peu commune du Code criminel permet à un juge d'entendre une partie de la preuve afin de déterminer si des accusations sont fondées et méritent d'être déposées avant la comparution.

L'affaire a été entendue à huis clos, le 14 juin 2010, devant un juge de la Cour du Québec. La procédure s'est soldée par le dépôt d'accusations contre Jacques Delisle et l'émission d'un mandat d'arrestation contre lui, dès le lendemain matin.

Le jour même, l'homme, alors âgé de soixante-quinze ans, était intercepté, interrogé et comparaissait, menotté, dans une salle bondée d'ex-collègues et de journalistes. De quoi semer la consternation dans le milieu judiciaire. Le Conseil canadien de la magistrature avait, à cette époque, qualifié cette mise en accusation de « situation unique » et de « développement très malheureux ».

Rapidement, des rumeurs de meurtre par compassion se sont mises à circuler au palais de justice de Québec. Il faut dire que Nicole Rainville était physiquement diminuée à la suite d'un AVC – qui l'avait laissée paralysée du côté droit en 2007 – et d'une fracture de la hanche, survenue deux ans plus tard.

* * *

Dès lors, les procédures judiciaires usuelles se sont tenues à l'abri des médias et des caméras. Le 7 mai 2012, le procès Delisle débutait, sous les yeux attentifs de nombreux curieux qui s'étaient déplacés au palais de justice de Québec.

Durant les premières minutes, le ministère public lâchait une bombe en révélant que l'accusé entretenait depuis quelques années une relation extraconjugale avec sa secrétaire, mariée et mère de deux enfants. Les amants, qui travaillaient ensemble depuis près de trente ans, s'étaient épris l'un de l'autre et avaient, à certaines occasions durant leur fréquentation, parlé de faire vie commune. La Couronne affirmait détenir là un des mobiles du crime : Jacques Delisle a eu l'opportunité de tuer son épouse, lourdement handicapée, pour ensuite rejoindre sa maîtresse, une femme pétante de santé de vingt ans sa cadette.

À sa défense, Me Jacques Larochelle, l'un des plaideurs les plus reconnus au Québec, ne comptait évidemment pas en rester là. Me Larochelle clamait depuis le début de cette triste aventure l'innocence de son client. Il en demeure d'ailleurs toujours convaincu (voir photo p. 124).

On connaît la suite : Jacques Delisle a été reconnu coupable du meurtre prémédité de son épouse à l'issue de ce procès devant jury. La Cour d'appel et la Cour suprême ont l'une après l'autre refusé de casser le verdict de culpabilité. Face à ces revers, Me Jacques Larochelle a sorti de sa poche la dernière carte qu'il pouvait jouer : s'adresser au ministre fédéral de la Justice et tenter de lui démontrer que son client a été victime d'une grave erreur judiciaire.

* * *

Plus qu'une expérience journalistique hors du commun, le dossier de l'ex-juge Jacques Delisle renferme un drame humain des plus profonds. *Le Dernier Procès* présente les coulisses de cette saga. Celle d'une famille déchirée entre la mort d'une femme aimée mais souffrante, et l'emprisonnement à vie d'un père admiré qui affirme toujours avoir été condamné à tort.

L'ouvrage que vous tenez entre les mains donne également la parole à Jacques Delisle, qui se prononce pour la toute première fois, lui qui n'a pas dit mot lors de son procès. Ce livre est le résultat d'innombrables recherches. Sans réécrire cette affaire judiciaire, il renferme de véritables extraits du tribunal. Il contient aussi le fruit de diverses entrevues avec les autorités, les proches et les avocats, effectuées à la suite des audiences. Il est aussi parsemé de *tweets* émis par les journalistes en cours de route car, pour la première fois au palais de justice de Québec, le procès allait être retranscrit en direct sur Twitter grâce à une permission spéciale du tribunal. Pendant les cinq semaines du procès, tous les journalistes ont nerveusement agité leurs doigts sur leur téléphone portable, afin de relater fait par fait, parole par parole, en 140 caractères, les moindres détails de cette procédure sous le mot-clic #procesdelisle*.

Ce livre n'a pas la prétention de condamner ou d'innocenter Jacques Delisle. Il se veut une manière de replacer dans un contexte objectif l'un des dossiers judiciaires les plus médiatisés des dernières années. Ce faisant, l'auteure et sa collaboratrice se sont bien gardées d'émettre leurs opinions ou de procéder à des analyses personnelles.

---

* L'orthographe et la syntaxe de certains extraits de Cour et des *tweets* ont été corrigées pour les fins de ce livre (NdA).

Chapitre 1

La chute

La greffière :
Est-ce que vous êtes prêts à rendre votre verdict ?
Le juré numéro 12 :
Oui.
La greffière :
Est-ce que vous êtes unanimes ?
Le juré numéro 12 :
Oui.
La greffière :
Quel est votre verdict ?

14 juin 2012. Après cinq semaines de procès ultra-médiatisé et deux jours et demi de délibération, l'ex-juge Jacques Delisle, accusé du meurtre prémédité de son épouse, s'apprête à faire face à son destin. Sa femme des cinquante dernières années, Nicole Rainville, soixante et onze ans, a été retrouvée dans le condo du couple, étendue sur le sofa, avec

une balle dans la tête. C'était il y a environ deux ans et demi, le 12 novembre 2009.

Suicide ou meurtre ? Crime prémédité ou non ? Les membres du jury sont-ils convaincus hors de tout doute raisonnable de la culpabilité de l'accusé ? C'est sur ces épineuses questions que doivent se pencher les quatre femmes et huit hommes qui composent le jury. D'un côté, le ministère public prétend que Jacques Delisle a assassiné sa femme avec un pistolet, notamment pour rejoindre sa maîtresse – sa secrétaire, avec qui il entretenait une liaison – et de l'autre, la défense clame haut et fort que Nicole Rainville s'est enlevé la vie, elle qui subissait les contrecoups d'un AVC subi en 2007 – qui l'avait laissée paralysée du côté droit – et d'une fracture de la hanche survenue en juillet 2009, qui l'avait contrainte à séjourner durant quatre mois dans un centre de réhabilitation.

@kathryne1986
Journalistes convoqués à 14 h 45. Peut-être un verdict #procesdelisle
@GeLaurier
Méga rush d'adrénaline, le jury sort dans une quinzaine de minutes. Question ? Verdict ? #procesdelisle
@justice_quebec
Il y a beaucoup d'effervescence dans le palais en ce moment #procesdelisle

Le prononcé du verdict ne peut débuter à l'heure prévue. Si les procureurs, avocats, enquêteurs, journalistes et curieux se sont rapidement regroupés dans le corridor menant à la plus grande salle du palais de justice de Québec, l'accusé, lui, manque toujours à l'appel. Alors qu'une immense file d'attente se forme, les portes de la salle d'audience 4.01 s'ouvrent enfin. La foule entre tranquillement,

sous le regard vigilant des agents spéciaux qui gèrent l'affaire.

Avec plusieurs minutes de retard, Jacques Delisle arrive finalement au palais de justice, émergeant du stationnement souterrain adjacent à l'établissement avec cinq de ses proches et son avocat. D'un pas décidé, la troupe pénètre dans l'ascenseur vitré qui la mènera au quatrième étage. Les cheveux blancs, les lèvres pincées, le regard inquiet, vêtu d'un complet beige et d'une chemise blanche, l'accusé s'engouffre dans l'imposante salle d'audience, sous l'œil attentif des nombreuses caméras et des témoins.

@oliparent
14 h 47 : Jacques Delisle arrive au palais

L'inquiétude que dégage Jacques Delisle n'a plus aucune commune mesure avec le détachement qu'il a affiché tout au long du procès. Ce jour-là, les rayons du soleil, qui brillent à l'extérieur, tranchent avec la froideur qui s'est soudainement emparée de l'endroit. La Cour peut procéder.

La Cour :
Assoyez-vous.
Je suis avisé que les jurés sont prêts, aucune manifestation, tout le monde reste assis à sa place tant que la séance n'est pas suspendue.

Une poignée d'agents spéciaux se rapprochent de la sortie, comme pour s'assurer que tous respecteront la directive du magistrat. Les spectateurs se raidissent, bien droits sur leur chaise. Le stress est palpable. Ça y est. Le verdict est sur le point d'être prononcé. Rien à voir avec l'événement de la veille, alors que le jury avait demandé à réécouter le témoignage de la femme de ménage des époux. Une procédure

normale qui n'avait nécessité le déplacement ni de l'accusé, ni des médias au palais de justice.

Le jury entre, les personnes présentes à l'audience se lèvent pour l'accueillir une dernière fois. Dans la salle, il y a une fébrilité bien sentie, une tension à couper au couteau. Jacques Delisle, admis au Barreau en 1958, nommé juge à la Cour supérieure en 1983, promu à la Cour d'appel en 1992 et retraité en 2009 après avoir cumulé de nombreux succès professionnels, se trouve désormais au même rang que d'autres accusés. Une situation qui lui était jusqu'alors inconnue.

L'homme respecté, qui a entendu d'innombrables causes au tribunal et qui a décidé du sort de centaines d'individus, est maintenant jugé par une douzaine d'honnêtes citoyens, pour la plupart confrontés pour la toute première fois au système de justice. Ils sont mécanicien, préposé aux bénéficiaires, experte en sinistres, designer industriel ou monteur de lignes. Et ils tiennent entre leurs mains ce qu'il reste de la vie de Jacques Delisle.

La Cour :
Assoyez-vous, je vous en prie.

La greffière appelle le dossier. La Reine contre Jacques Delisle. Les procureurs s'identifient, à la demande du juge Claude C. Gagnon, qui a présidé toute l'affaire : Me Steve Magnan, Me Michel Fortin et Me Sarah-Julie Chicoine pour le ministère public (voir photo p. 125). Me Jacques Larochelle pour la défense. Un silence. Court d'à peine quelques secondes, mais qui semble durer une éternité.

La Cour :
Alors, madame, quand vous serez prête. Monsieur Delisle, voulez-vous vous lever, s'il vous plaît ?

Le juge Gagnon a légèrement trébuché sur la question, dévoilant malgré lui une nervosité bien présente. Jacques Delisle se lève, sans se presser.

@kathryne1986
Beaucoup d'inquiétude chez la famille Delisle #procesdelisle

C'est le juré numéro 12, un consultant en finances de quarante-sept ans, qui doit rendre le verdict. À la demande du magistrat, l'homme se lève pour dévoiler le résultat de la réflexion. Le jury est prêt, unanime. Il aura fallu deux jours et demi pour que la douzaine de personnes s'entende sur le sort de l'ex-juge Jacques Delisle.

La greffière :
Quel est votre verdict ?
Le juré numéro 12 :
Coupable de meurtre au premier degré.

Le choc. Un cri aigu. Les larmes. Les frissons. Les tremblements. L'effondrement. L'incapacité pour les journalistes de prendre davantage de notes ou de *tweeter* convenablement. Réaction neutre du côté de la Couronne. Tout ça en même temps.

@GeLaurier
Coupable. 1er degré #procesdelisle
@duvalalex
Beaucoup de cris et de pleurs au #procesdelisle coupable
@oliparent
La famille éclate en sanglots #procesdelisle

Le jury vient de prononcer le verdict le plus sévère. « Ce n'est pas possible ! » lance, abasourdi, le condamné, frappant la table de ses poings, avant de se prendre la tête à deux mains, dérogeant un instant de la droiture et du calme qu'il avait adoptés tout au long de son procès.

La cohue. La panique. Les proches du désormais meurtrier sont désemparés, inconsolables. Leurs pleurs intenses et leurs cris de détresse enterrent les directives du juge Claude C. Gagnon, qui tente laborieusement de poursuivre les procédures judiciaires. « Assoyez-vous, je vous en prie », scande-t-il à trois reprises, la voix nouée par l'émotion. « Ce n'est pas possible », murmure quant à lui Jacques Delisle.

@GeLaurier
C'est vraiment un moment intense. Je n'ai jamais vécu ça #procesdelisle

La Cour :
Mesdames, messieurs, vous avez conformément au serment que vous aviez prêté porté attention à la preuve, aux représentations des procureurs, à mes instructions en droit. Votre verdict mérite notre respect…
M. Jacques Delisle :
Pffi !
La Cour :
… et nous y donnerons suite. Les attentes de nos concitoyens en matière de justice sont élevées, votre travail est à la hauteur de ces expectatives. Dans ces circonstances, ils ne peuvent qu'être fiers de la façon dont vous vous êtes comportés et acquittés de votre tâche […]

La voix du juge a ce trémolo bien perceptible, qui laisse croire qu'il est, lui aussi, sous le choc. Dans la salle, encore

et toujours, les sanglots. Lourds. Pesants. Ceux de Jean et Élène Delisle, les enfants du condamné, recroquevillés sur eux-mêmes, soutenus tant bien que mal par leurs conjoints respectifs. Les gémissements d'Anne-Sophie Morency, la petite-fille de Jacques Delisle, qui est venue témoigner en pleurs pour son grand-père, déchirent le silence de la salle. Le tableau final est d'une tristesse incroyable.

La Cour :

[…] Comme vous l'avez constaté, à chacune de vos entrées et de vos sorties dans la salle, on se levait en signe de respect pour vous d'abord et pour la fonction que vous avez exercée. C'est donc animés de la même déférence et avec beaucoup de gratitude que nous le ferons une dernière fois. Il est donc temps pour moi de dissoudre votre jury et de vous dire au revoir et merci beaucoup.

La huissière :

Veuillez vous lever.

M. Jacques Delisle :

Ce n'est pas possible, ce n'est pas croyable, c'est incroyable. Mais où est-ce qu'ils ont pris ça ?

Aucun membre du clan Delisle ne s'est levé.

* * *

Les jurés sortent, à peine quelques minutes après leur arrivée. L'atmosphère n'a pas changé, la salle est toujours pleine, la peine doit maintenant être prononcée. Toujours ces sanglots. Un climat tendu, insoutenable, pour quiconque occupe, à ce moment-là, l'un des 236 sièges de la salle 4.01 du palais de justice de Québec.

La Cour :
Assoyez-vous, je vous en prie.
Maître Larochelle, la peine est mandatoire, est-ce que vous avez quelque chose à dire ?
Me Jacques Larochelle, procureur de la défense :
Je le sais, monsieur le juge, non, je ne peux rien dire.

Comme la loi le prévoit, le juge Gagnon prononce les trois mots que Jacques Delisle devait redouter le plus : « Emprisonnement à perpétuité. » Étant donné l'âge avancé de l'accusé, la sentence a des airs de peine de mort. Tous songent déjà à la forte probabilité que Jacques Delisle s'éteigne en prison.

Procédures judiciaires obligent, à la peine de l'homme s'ajoute une interdiction de posséder des armes pour une période de dix ans après sa libération, une ordonnance de se soumettre à un prélèvement d'échantillons de substances corporelles pour analyse génétique et une dispense de la suramende compensatoire. Trois éléments des plus futiles dans le contexte.

La Cour :
[…] La cour est suspendue.
15 h – Fin de l'audition

* * *

Cinq minutes. Il n'a fallu que cinq minutes entre l'arrivée de Jacques Delisle et de ses proches et le prononcé de sa peine. Cinq petites minutes pour que les vies du veuf et de sa famille basculent. À nouveau. Après la perte de leur mère, voilà que deux enfants doivent se séparer de leur père, condamné à une peine d'emprisonnement à vie, sans

possibilité de libération avant vingt-cinq ans. L'ex-magistrat avait alors soixante-dix-sept ans.

Le juge Gagnon quitte la pièce. Quelques journalistes font de même pour relayer l'information au grand public. Discrètement – mais décidés –, les trois procureurs de la Couronne et les deux enquêteurs au dossier se retirent. Pas de réjouissance, mais bien un calme et une neutralité qui entrent en contradiction avec la force des émotions qui émanent de l'assistance.

Jacques Delisle se lève, visiblement confus. L'homme se retourne vers la salle, tranquillement, saluant de la main ses proches, assis, atterrés. Alors que les agents spéciaux s'approchent du juge à la retraite pour lui passer les menottes et le conduire en détention, Jean Delisle se lève, le regard paniqué, et se dirige prestement vers son père, stupéfait par ce geste peu commun.

« Eille, wo ! » hurle Jean Delisle, sur le coup de l'émotion. « Monsieur, c'est la procédure », répond poliment l'un des agents spéciaux. « Je veux faire un câlin à mon père ! Je veux faire un câlin à mon père ! C'est du gros bon sens, ici, dans cette cour-là, estie », poursuit le fils, sous le regard impuissant de son père.

Faisant fi des directives des agents spéciaux qui lui demandent calmement de quitter la salle, Jean Delisle retire son veston, puis sa ceinture, qu'il lance en direction de l'assistance. « Je ne peux pas croire qu'en tant que société on est rendus là », scande-t-il, en larmes, complètement déboussolé.

La scène a quelque chose de saisissant. D'un côté, un enfant dans le corps d'un homme de quarante-huit ans, démoli à l'idée de ne pouvoir enlacer son père une dernière fois. De l'autre, un père sans mot face à cette réaction. Entre les deux, des journalistes et des citoyens, témoins de l'ampleur du drame. Calmé par ses proches et l'avocat de

son père, Jean Delisle retourne finalement à sa chaise. Son père, lui, place posément les mains dans son dos, se laissant menotter avant de prendre le chemin des cellules, sous le regard horrifié de ses propres enfants.

La colère de Jean Delisle ne s'arrête toutefois pas là ; il se met à injurier un des journalistes qui a couvert l'affaire depuis le début, s'insurgeant du fait que les représentants des médias se soient servis de Twitter pour retranscrire en direct les moindres détails du procès.

« Crisse, j'étais dans l'auto, ostie, pis ça tweetait vite, vite, vite ; j'étais même pas rendu ! Ça n'a pas de bon sens, il y a quelque chose de fucké sur la planète. Ça ne marche pas, Twitter, ça n'a pas de bon sens ! » scande-t-il.

* * *

Puisque, pour la toute première fois, les journalistes ont eu la permission d'utiliser leur téléphone intelligent à l'intérieur de la salle de cour du palais de justice de Québec, certains en ont profité pour diffuser en 140 caractères les propos des différents témoins amenés à la barre tout au long du procès de l'ex-juge, créant un véritable engouement sur le site de microblogage. À un point tel que certains curieux avaient créé des comptes Twitter uniquement pour suivre en direct les détails de l'affaire.

@kathryne1986
Mme Rainville a été retrouvée morte sur un sofa rouge trois places, la tête sur un oreiller, arme au sol, le chargeur à côté #procesdelisle
@GeLaurier
La victime avait une trace de poudre inexpliquée dans la main gauche. #procesdelisle

@kathryne1986
Mme Rainville réussissait à se tenir debout, sans marchette. Mais il lui fallait un appui pour faire un pas #procesdelisle
@GeLaurier
J. Delisle : « Je sais ce que vous pensez mais je l'ai pas tuée », policière se dit sidérée #procesdelisle
@kathryne1986
Pauline savait que sa sœur n'était pas bien, mais elle n'avait « pas les moyens » de se suicider, pas capable phys. #procesdelisle
@GeLaurier
La sœur de N. Rainville décrit J. Delisle comme un homme froid, strict… « J'étais pas à l'aise avec lui » #procesdelisle
@kathryne1986
Le tech. a vu plus de 250 suicides, dont une quarantaine de femmes. 1re fois qu'il voyait un suicide par balle pour une femme #procesdelisle
@GeLaurier
« Ma conclusion : la dame ne pouvait se servir de sa main gauche, ni droite, donc qqun d'autre tient l'arme » -expert balistique #procesdelisle
@kathryne1986
Johanne Plamondon, secrétaire et maîtresse de l'ex-juge Delisle, est le 21e et dernier témoin annoncé par la Couronne #procesdelisle
@GeLaurier
« Je l'aimais… J'imagine que lui aussi » -Johanne Plamondon #procesdelisle #fm93
@kathryne1986
Aucune preuve, pour la déf, que Delisle voulait divorcer ou qu'il était prêt à tuer pour rejoindre sa maîtresse #procesdelisle

@GeLaurier
Avec la communauté de biens, N. Rainville aurait touché 1,4 million en divorçant #procesdelisle
@kathryne1986
Après son AVC, elle n'était « plus la même personne », selon sa petite-fille #procesdelisle
@GeLaurier
« Mon père n'a jamais levé le petit doigt sur personne » -fils de J. Delisle #procesdelisle
@kathryne1986
Delisle ne témoignera pas. La preuve de la défense est close. La Couronne n'a pas de contre-preuve à offrir. C'est la fin du #procesdelisle
@oliparent
Après deux jours de relâche, le #procesdelisle reprend ce matin avec les plaidoiries. Me Jacques Larochelle, de la défense, commencera.
@oliparent
Le juge Gagnon a terminé son résumé des vingt-neuf témoignages. Il résume maintenant les plaidoiries. #procesdelisle
@GeLaurier
17:25 : les jurés sont séquestrés. Huit hommes et quatre femmes. Délibérations dès demain matin #procesdelisle
@kathryne1986
Pour déclarer JDelisle coupable, vs devez être convaincus hors de tt doute rais. que la culpabilité est la seule conclusion #procesdelisle

* * *

La séance levée, Jacques Delisle est conduit dans sa cellule. Les curieux et ce qu'il reste des journalistes sortent de la salle où vient d'être condamné l'ex-magistrat. À l'extérieur, un mur

de caméramans et de photographes, interdit d'accès, se dresse, prêt à capter le moindre mouvement. Mais Jacques Delisle, désormais du côté des détenus, ne se montrera jamais.

Ne faisant ni une ni deux, Me Jacques Larochelle se dirige vers les ascenseurs, ignorant la presse, pour s'engouffrer rapidement dans un taxi. Quelques minutes plus tard, les proches du condamné font de même, escortés par les agents spéciaux. La mine déconfite, Jean Delisle lance simplement aux médias de « penser » à ce qu'il a dit en cour, avant que les portes de l'ascenseur se referment sur eux. Pas un mot de plus, malgré l'insistance des journalistes.

Les procureurs de la Couronne, qui s'étaient éclipsés dès la levée de la séance, réapparaissent peu de temps après, en plein cœur du palais de justice de Québec. « Peu importe le titre, la profession, lorsqu'un crime est commis, lorsqu'une preuve est présentée, il est de notre devoir de la présenter. Peu importe à qui on a affaire, peu importe qui a commis le crime », résume sobrement, lors d'un court point de presse, Me Steve Magnan, qui se dit « satisfait » du verdict.

Deux ans moins un jour après son arrestation, la « nouvelle vie » de Jacques Delisle débute.

QUE S'EST-IL PASSÉ LE MATIN DU 12 NOVEMBRE 2009 ? À CE JOUR, SEUL JACQUES DELISLE LE SAIT. Retraité de la Cour d'appel du Québec, Jacques Delisle était un magistrat respecté et même craint par certains. Sa vie bascule en juin 2010 lorsqu'il devient le premier juge au Canada à être accusé pour le meurtre prémédité de son épouse. Au terme d'un procès très médiatisé, un jury reconnaît sa culpabilité, le faisant ainsi passer du côté des criminels. Alors que Jacques Delisle clame son innocence, la Cour d'appel et la Cour suprême refusent l'une après l'autre d'ordonner un nouveau procès. Au moment de la publication de ce livre, l'ex-juge Delisle est toujours derrière les barreaux.

Dans cet ouvrage, la journaliste Kathryne Lamontagne relate, à la manière d'un roman policier, la chronologie des événements. Elle s'appuie sur des extraits de cour, des *tweets* et des entrevues effectuées avec les principaux acteurs de cette saga. Elle donne aussi la parole au condamné, qui se livre pour la toute première fois. Il s'agit peut-être de la dernière occasion qu'a l'homme de 79 ans de se faire entendre.

Le lecteur en apprendra également sur l'autre drame que cache cette tragédie, celui d'une famille déchirée entre la mort d'une femme aimée et l'emprisonnement à vie d'un père admiré.

Journaliste et chroniqueuse au *Journal de Québec* depuis 2009, Kathryne Lamontagne se passionne autant pour l'actualité que pour les affaires judiciaires. Diplômée en communication publique de l'Université Laval avec spécialisation à l'École de journalisme de Louvain, en Belgique, elle évolue dans l'univers des médias depuis 2007. Avec *Le Dernier Procès*, elle signe son premier livre.

Groupe Livre Québecor Média

ISBN 978-2-7604-1126-5

9 782760 411265